



Compte-rendu

Assemblée générale de la SHMESP

26 novembre 2022

Panthéon, Amphithéâtre IIB
et en distanciel par zoom

Présents (sur site ou en distanciel) : Dominique Valérian, Sandrine Victor, Damien Coulon, Dominique Stutzmann, Stéphane Péquignot, Alexi Charansonnet, Isabelle Guyot-Bachy, Aude Mairey, Ingrid Houssaye Michienzi, Mathieu Eychenne, Cécile Bresc, Philippe Senac, Adrien Carbonnet, Emmanuelle Tixier du Mesnil, Franck Collard, Catherine Rideau-Kikuchi, Claire Soussen, Laurent Feller, Marlène Hélias-Baron, Jens Schneider, Geneviève Bühler-Thierry, Alain Provost, Charles Meriaux, Antoine Destemberg, Fanny Madeline, Annlise Nef, François Foronda, Emmanuel Grémois, Christine Barralis, Ghislain Baurly, Alexis Grémois, Chantal Senseby, Régine le Jan, Sylvie Joye, Joël Chandelier, Pauline Spsychala, Rolf Große, Jean-Philippe Genet, Amicie Pelissié du Rausas, Catherine Otten, Michel Balard, Claude Gauvard, Julien Bellarbre, Thomas Deswarte, Frédérique Lachaud, Charles de Miramon, Maaike Ven der Lugt, Thierry Kouamé, Laurent Ripart, Anne-Marie Helvétius, Élisabeth Mornet, Thomas Tanase, Marie Barhaïk-Gironès, Élisabeth Luset, Lucie Malbos, Jean-Claude Cheynet, Emmanuel Johans, Corinne Leveleux, Éric Limousin, Véronique Beaulande, Arnaud Fossier, Myriam Chopin, Federica Masè, Claire Angotti, Esther Dehoux, Jean-Philippe Juchs, Didier Boisseuil, Marjolaine Lèmeillat, Sébastien Fray, Cédric Quartier, Emmanuelle Vagnon, Marie-Céline Isaïa, Jean-Baptiste Delzant, Marianne Brisville, Tristan Martine, Olivier Canteaut, Romain Telliez, Carole Avignon, Marco Conti, Isabelle Bretthauer, Romain Saguer, Pierre Courroux, Albane Schrimpf-Patey, Pierre Monnet, Camille Rhoné-Quer

9h30 : réunion du comité

- **Accueil** du comité par Dominique Valérian et rappel de son rôle, statutaire (dont élection du bureau en début d'après-midi), mais aussi comme courroie de transmission avec le bureau pour informer des nouvelles dans les établissements (notamment les soutenances de thèses ou HDR, trop souvent mal relayées), les enquêtes (postes), et pour les Nocturnes de l'Histoire.

- Vote pour la **modification des statuts et du règlement intérieur** : Dominique Valérian rappelle que la société doit régler un problème d'illégalité des modalités de participation et de vote à distance. En effet, une certaine tolérance sur ces modalités hybrides est apparue avec les périodes de confinements successifs et la pandémie de Covid. Il faut à présent modifier les statuts et le règlement intérieur (cf. art 9 des statuts) pour les mettre en adéquation avec ces pratiques faisant désormais partie de la vie et du fonctionnement de la SHMESP. Dominique Valérian propose donc deux modifications : une pour pouvoir tenir les assemblées en mode hybride, l'autre pour permettre les votes à distance. La proposition porte sur l'article 8 des statuts et sur l'article 5 du règlement intérieur :

Article 8 : L'Assemblée générale comprend l'ensemble des sociétaires et des membres associés. Elle se réunit au moins une fois par an. Elle se prononce, etc.	Article 8 : L'Assemblée générale comprend l'ensemble des sociétaires et des membres associés. Elle se réunit au moins une fois par an et peut se tenir pour tout ou partie en distanciel. Elle se prononce, etc.
---	--

Article 5 : Vote par procuration Les procurations ne sont admises que pour les élections et le vote des statuts. Leur nombre est limité à deux par votant.	Article 5 : Modalités du vote Les procurations ne sont admises que pour les élections et le vote des statuts. Leur nombre est limité à deux par votant. Le vote électronique est autorisé.
---	---

Des échanges avec les membres du comité ont soulevé la question de la garantie de l'anonymat des votes à distance. Un service en ligne comme Balotilo (www.balotilo.org) permet d'effectuer des votes totalement anonymes : il a été ainsi utilisé dans des COS. C'est donc une bonne option que nous pouvons retenir.

Étant donné que cette modification des statuts et règlement intérieur n'a pas encore été votée, les membres du comité présents à distance n'ont pas été autorisés à voter.

- Proposition de la modification de l'article 8 des statuts votée à l'unanimité des membres du comité présents sur site.
- Proposition de la modification de l'article 5 du règlement intérieur votée à l'unanimité des membres du comité présents sur site

- **Demandes d'associations** : Le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe présentent les demandes d'association des membres associés et membres associés temporaires :

Nom	Prénom	Statut	Parrain / marraine 1	Parrain/ marraine 2	Parrain/ marraine 3
Membres associés					
Barluet	Cécile	Docteur	Cécile Caby	Bénédicte Sère	
Ben Saad	Meysa	Docteur	Fabrice Guizard	Pauline Guéna	Stavros Lazaris
Blanc	William	Master 2	Aude Mairey	Annick Peters-Custot	
Blesblois	Anaïs	Docteur	Maaïke Van der Lugt	Catherine Rideau-Kikuchi	
Boestad	Tobias	Docteur - ATER	Amicie Péliissié du Rausas	Catherine Rideau-Kikuchi	
Devard	Jérôme	Docteur	Bernard Ribémont	Martin Aurell	Stéphane Boissellier
Leuwers	Hélène	Docteur	Julie Claustre	Marilyn Nicoud	
Nouvion	Aurélien	Docteur	Patrick Demouy	Isabelle Heullant-Donat	
Plazolles	Fabienne	MCF	Damien Coulon	Élisabeth Crouzet-Pavan	
Membres associés temporaires					
Delliaux	Maxime	Doctorant contractuel	Pierre Bauduin	Alban Gautier	
Ménager	Étienne	Doctorant	Anne Massoni	Damien Carraz	
Michel	Bastien	Doctorant allocataire	Pierre Bauduin	Fabien Paquet	
Rozanès	Simon	Doctorant	Guido Castelnuovo	Laurent Ripart	

- Demandes d'association votées à l'unanimité des membres du comité présents sur site.

10h-13h : assemblée générale

- Accueil du président.
- **Mémoire** des médiévistes décédés depuis l'Assemblée générale de 2021 :

Jackie Lusse

Michel Rouche

Philippe Contamine

Marie-Thérèse Caron

Liliane Dulac

Bernadette Martin

François Menant

Une minute de silence est respectée en leur mémoire.

- **Comité** : Dominique Valérian demande à ce que les changements des membres du comité soient signalés un mois avant l'AG.
- Élection des **nouveaux membres du comité** : la liste des nouveaux membres du comité est portée à la connaissance de l'assistance par Damien Coulon :

Arras : Adrien Bayard

Caen : Fabien Paquet

École française de Rome : Vivien Prigent

École des Hautes Études en Sciences Sociales : Pierre Monnet

Institut français d'archéologie orientale : Abbès Zouache

Institut Franco-Allemand de sciences historiques et sociales (IFRA-SHS) de Francfort : Falk Bretschneider

Université de Franche-Comté : Thierry Kouamé

La Rochelle : Amicie Pélissié du Rausas

Lyon 3 Jean Moulin : Marie-Céline Isaïa

Paris Cité : Jean-Baptiste Delzant

Tours : Didier Boisseuil

- Les changements des membres du comité sont adoptés à l'unanimité.
- **Présentation des nouveaux titulaires et membres associés** par Damien Coulon.

Maîtresses et maîtres de Conférences

Mathieu Beaud, Université de Lille

Sidonie Bochaton, Université Toulouse Jean-Jaurès

Adrien Carbonnet, Sorbonne Université

Pierre Courroux, Université de Pau

Sylvie Duval, Université Clermont Auvergne

Arnaud Lestremeau, Université Paris Nanterre

Carole Mabboux, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Tristan Martine, Université de Lille

Fabien Paquet, Université de Caen

Thomas Tanase, Université Paris I

Émilie Portat, Université Paris I

Professeures et professeurs

Anne Baud, Université Lyon 2 Lumière

Xavier Héлары, Sorbonne Université

Laurent Jegou, Université Paris Nanterre

Thierry Kouamé, Université de Bourgogne-Franche Comté, Besançon

Alain Provost, Université d'Artois-Arras

Chaire de Professeure junior

Élodie Vigouroux, Université Lyon 2 Lumière

CNRS

Chargées de recherche

Chloé Capel, Orient & Méditerranée

Arianne Pinche, CIHAM

Maria Sorokina, (section 35)

Directrices et directeurs de recherche

André Binggeli, IRHT

Mathieu Cassin, IRHT

Christine Rendu, Framespa

Marie Odile Rousset, Archéorient

Meryem Sebti, Centre Jean Pépin

Adrien Carbonnet, Tristan Martine et Thomas Tanase, présents, se présentent en quelques mots.

- Damien Coulon informe les membres de l'assemblée des résultats du vote du comité pour les demandes d'association. Lecture de la liste (voir ci-dessus).
- Frédérique Lachaud présente le **Bilan 2022 de la section 32 du CoNRS** (Emmanuel Huertas excusé).

Cinq postes de Chargés de Recherche Classe Normale ont été mis au concours dans la section 32 en 2022, confirmant le contexte de baisse générale des recrutements en SHS (qu'on pourra vérifier en consultant les archives des rapports de conjoncture HAL SHS disponibles en ligne sur le site du CNRS). Deux de ces postes étaient coloriés et ont été pourvus :

- édition, modélisation et traitement des corpus textuels numérisés en histoire ;
- archéologie de la Méditerranée orientale protohistorique et archaïque.

169 candidats ont été admis à concourir (86 femmes et 83 hommes), dont 47 candidats dont le profil s'inscrivait en études du Moyen Âge et 11 en études de l'Antiquité tardive et haut Moyen Âge ; 68 candidats ont été auditionnés. Les auditions ont pris place en distanciel pour tous les candidats, le jury siégeant dans une même salle sur le site CNRS de Meudon. Au terme des auditions, sept candidats ont été déclarés admissibles. À l'issue du jury d'admission, cinq candidats ont été admis et deux placés sur la liste complémentaire. Deux

médiévistes figurent parmi les candidats admis : Chloé Capel (archéologie islamique, Afrique du Nord médiévale, affectée à l'UMR 8167 Orient et Méditerranée, Ivry-sur-Seine) et Ariane Pinche (Occident médiéval, édition numérique, affectée à UMR 5648, CIHAM, Lyon).

La section 32 mettra en ligne les annales du concours 2022 sur le site de la section ; elle rappelle aux candidats à des postes de Chargés de Recherche l'importance de présenter des projets très construits, qui démontrent également leur capacité à envisager leur carrière à moyen terme.

Six postes ont été mis au concours pour les Directeurs de Recherche. Neuf candidats ont été déclarés admissibles, six ont été déclarés admis. Les collègues Chargés de Recherche sont encouragés à candidater au concours de DR après la soutenance de l'HDR.

Les Directeurs de Recherche sont également encouragés à postuler à des promotions – le nombre de possibilités accordées étant directement proportionnel au « taux de pression », c'est-à-dire au nombre de candidatures.

Le taux de succès pour les candidatures à des délégations a été particulièrement élevé en 2022, avec 33 délégations accordées pour 41 candidatures.

- Question (Aude Mairey) : Où peut-on se procurer les annales de la section ?
- Réponse : Les annales sont disponibles en ligne sur le site de la section 32
- Frédérique Lachaud rappelle que les dossiers doivent faire entre 20 et 25 pages et doivent présenter un projet dont Les candidats doivent vraiment être convaincus. En effet, le dossier doit en fait poser les choses en matière de stratégie de carrière à long terme. Une réflexion devrait être menée pour comprendre pourquoi si peu de candidats se présentent en histoire médiévale.
- Dominique Valérian souligne le peu d'historiens médiévistes classiques retenus.
- Frédérique Lachaud souligne en effet que davantage d'historiens pourraient se présenter, mais précise également que pour que des historiens médiévistes soient élus, il faut aussi que des médiévistes siègent au comité (actuellement 2 sur 18). Elle invite les collègues à se présenter au comité si nous voulons que des candidats médiévistes soient retenus.

- **Présentation du nouvel annuaire** : Après avoir souligné le gros travail que cela a demandé au secrétariat, Damien Coulon souligne des nouveautés : les URL cliquables des UFR et des UR font leur apparition dans la version pdf du document, tout comme les URL des masters.
- Dominique Valérian rappelle qu'il ne sera adressé en version imprimée que pour ceux qui en ont fait la demande ; les autres le recevront en mode PDF. La question qui se pose est de savoir si on verrouille la version pdf de **l'annuaire avec un mot de passe** ou non, car le document, réservé aux membres, contient des informations personnelles (numéros de téléphone, adresse personnelle). La version pdf de l'annuaire ne figurera pas de ce fait sur le site.
- Un autre point est soulevé par Dominique Valérian : comme précisé par le secrétaire général, **les masters** où l'on dispense un enseignement en histoire médiévale sont désormais mentionnés dans l'annuaire (sous réserve que les membres du comité les aient signalés). Il souhaite que sur le site de la SHMESP figurent ces masters, car il est important que l'histoire médiévale soit visible, à l'heure où les étudiants devront faire leurs choix sur la plateforme de recrutement en master, qui ouvre le 1^{er} mars. Cette opération de visibilité des masters en histoire médiévale pourrait se faire en partenariat avec les associations d'étudiants en histoire, et en particulier l'ANESH, Association Nationale des Étudiants en Sciences Historiques, qui a pris contact avec nous pour une présentation des masters en histoire en France. Il laisse le dossier dans les mains de la prochaine présidence.
 - Vote sur la mise en place d'un mot de passe sur le fichier pdf de l'annuaire : 4 contre, 37 pour : adopté.
- Dominique Valérian informe les membres de l'assemblée du vote du comité sur la **modification des statuts** sur la tenue des AG en distanciel. Il précise que les modifications seront déposées en préfecture. L'AG doit se prononcer sur la modification de l'article 8.
 - Vote sur la modification de l'article 8 du règlement intérieur : 4 abstentions, 37 pour : adopté.

- Sandrine Victor présente les résultats de **l'enquête sur les postes** dans l'enseignement supérieur. Comme en 2017, le bureau a souhaité effectuer une enquête sur les postes en histoire médiévale dans les universités pour avoir une vision claire du paysage de la médiévistique en France, hors CNRS pour lequel nous disposons du rapport de conjoncture de la section 32. Le questionnaire élaboré par le précédent bureau a servi de base à celui-ci : il a porté à la fois sur les postes de titulaires et de non-titulaires, hommes comme femmes, et sur l'évolution du nombre d'étudiants. Quelques remarques et limites doivent être faites : nous avons reçu 37 réponses, et nous remercions les membres du comité d'avoir consacré du temps à cette enquête. Il faut cependant regretter un incident technique qui nous a conduits à demander aux membres d'entrer une seconde fois leurs réponses dans le formulaire : une déperdition du nombre de réponses à cette seconde sollicitation est à déplorer. Cette enquête se place bien en dessous du nombre de réponses de celle de 2017 (59). De plus, certaines questions n'ont pas permis d'avoir de réponses exploitables, car les membres du comité n'avaient pas accès aux données. Dès lors, certaines questions n'ont pas reçu de réponses, faussant les statistiques.
- Il ressort quelques éléments notables de cette enquête. Concernant les postes de professeurs des universités, les établissements ont en général 1 seul PR homme (32%) ou 1 seule PR femme (41%), plus rarement 2. La majorité des établissements compte entre 1 et 3 MCF et en général 1 seul MCF HDR. Les MCF HDR sont majoritairement des femmes. La grande majorité des établissements ne disposent pas de postes de PRAG / PRCE/PAST ce qui confirme la situation constatée par l'enquête précédente. Plus de la moitié des établissements ayant répondu fonctionnent avec de 1 à 3 ATER ou des doctorants contractuels (2 établissements en emploi jusqu'à 5). On constate que les universités fonctionnent surtout avec des vacataires chargés de cours pour les enseignements de Moyen Âge : seuls 8% des universités n'y ont pas recours. Notons que les collègues signalent que dans les réponses données pour leur université, certains postes affichés sont dans les faits gelés (11 cas), que des supports de titulaires PR sont déclassés en MCF à l'occasion de départs en retraite, supprimés ou ventilés dans d'autres disciplines. Dans la majorité des cas, les établissements constatent des situations stables : pas de perte sèche de supports, mais pas de création ou des compensations par emploi de CDD ou d'ATER. Il a été constaté depuis 2017 par

plusieurs établissements un ratio d'un poste mis au concours pour deux départs à la retraite, et qu'un poste vacant met de 2 à 4 ans à réapparaître. Quant aux étudiants, la fourchette moyenne du nombre de L1 se situe entre 160 et 280 étudiants, avec des extrêmes allant de 108 à 628. Les cohortes diminuent de 60 à 120 étudiants en L2, puis se resserrent autour de 50 à 60 étudiants en L3, avec de notables exceptions allant jusqu'à 120 étudiants, voire 250. La fourchette moyenne des étudiants en master recherche se situe entre 2 et 14 étudiants, avec des masters enregistrant tout de même des effectifs allant à 30, 60 ou 200 étudiants. Cependant la baisse des effectifs constatée en 2011 semble stabilisée, mais sans retrouver toutefois les niveaux d'avant 2017. Enfin, pour ceux qui préparent les concours, les cohortes sont composées de 15 à 25 étudiants pour le CAPES et de 5 à 12 pour l'Agrégation.

- Le **Rapport financier (exercice 2021)** est ensuite présenté par Stéphane Péquignot.

- Bilan global :

Dépenses	10214,4	Recettes	2963,57
Congrès	0	Cotisations, frais de port de l'annuaire	2845
Publications	3520,25		
Annuaire	1794,42		
Bureau	789,38	Intérêts bancaires	118,57
Rencontres de Blois	727,81		
Site internet	1321,84		
Agrégation	939,57		
Nuits de l'histoire	18		
MAIF	337,59		
Cotisation COSSAV	200		
Frais bancaires	565,54		
		Déficit :	7250,83

- Soldes des comptes :

	1 ^{er} janvier 2021	31 décembre 2021
Compte courant Caisse d'Épargne Île-de-France	10913,43	4065,02
Compte courant La Banque Postale Paris	7486,99	6975,40
Livret A Caisse d'Épargne Île-de-France	23716,09	23825,26

Après une année 2020 largement excédentaire, notamment en raison de la diminution drastique des dépenses liées au congrès, le bilan de l'exercice 2021 est déficitaire. Les dépenses sont revenues à un niveau comparable aux années antérieures au COVID. La baisse des recettes constatée sur l'exercice 2021 est conjoncturelle et due pour l'essentiel au versement et à l'encaissement tardif de nombreuses cotisations.

Il est proposé que le tarif de la cotisation 2023 reste inchangé, soit 25€ pour les sociétaires et membres associés et 20€ pour les membres associés temporaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le trésorier rappelle que, pour le paiement des cotisations, les membres de la société sont invités à privilégier un virement bancaire, par rapport aux chèques. Les commissaires désignés pour l'examen des comptes, Annliese Nef et Didier Panfili, valident le bilan présenté. L'assemblée générale donne quitus au trésorier, dont le mandat s'achève.

Appel à cotisation 2023

La cotisation annuelle, votée lors de la dernière assemblée générale d'automne, s'élève pour 2023 à 25 euros pour les sociétaires et les membres associés, et à 20 euros pour les membres associés temporaires.

Le règlement peut être effectué de deux manières :

- De préférence, par virement bancaire sur le compte de la Société, dont les coordonnées bancaires figurent ci-dessous. Merci de bien vouloir préciser votre nom dans le champ "objet" (ou équivalent) ainsi que "cotisation + année(s) concernée(s)" afin que votre versement puisse être identifié sur les relevés de compte :

Nom : Société des Historiens Médiévistes

Banque : Caisse d'Épargne Île-de-France

Agence : Paris-Pernety

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0019 9206 145

BIC : CEPFRPP751

- Par chèque, libellé à l'ordre de la SHMESP, et envoyé à l'adresse suivante :

Alexis Charansonnet

2, rue des Olivettes

92220 Bagneux

Pour toute information sur les cotisations, merci d'écrire à tresorier@shmesp.fr

- Vote du montant de la cotisation maintenue à 25 euros (sociétaires) et 20 euros (MAT) : favorable à l'unanimité
- Vote de l'approbation des comptes et du quitus aux trésoriers après accord des commissaires (Annlise Nef et Didier Panfili, excusés) : quitus donné aux trésoriers voté à l'unanimité.

- **Rapport moral du président :**

Dominique Valérian est heureux tout d'abord d'un retour à la normale après la période Covid, avec notamment un congrès tenu en présentiel. Il fait le bilan des 3 années du mandat écoulé, en insistant sur la dernière année pour certains points : un mandat marqué par la crise sanitaire, mais aussi par une série de réformes subies ; le constat, ancien, du manque d'impact de nos interventions auprès des ministères, lié à un affaiblissement plus général des corps intermédiaires dans la prise de décision politique, également à la présence à la tête des deux ministères de deux personnalités à la fois clivantes idéologiquement et fermées à tout dialogue, enfin à un doyen du groupe histoire de l'IG qui nous a systématiquement refusé toute collaboration. D'où des échecs sur plusieurs dossiers : Loi de programmation sur la recherche, réforme du concours du CAPES, détachement et mise en disponibilité des collègues du secondaire (même si cela se règle souvent au cas par cas).

On peut espérer que le nouveau ministre sera moins fermé à nos propositions, et il faudra rapidement remonter au front, notamment pour le Capes, sans doute pour une probable refonte des programmes de collège, mais aussi pour mieux valoriser la parole des historiens professionnels dans l'espace public. Il note également la nomination à l'IG de Patrick Gilli, alors qu'il n'y avait pas eu de médiéviste depuis des années.

Devant ce constat d'impuissance, plusieurs leviers avaient été proposés afin de peser davantage, sur lesquels nous avons travaillé et qui pourraient porter des fruits à l'avenir.

- **Coordination des sociétés savantes :**

Relations avec les associations du supérieur et l'APHG : tradition bien établie, même si variable selon la personnalité des présidents – et un certain passage à vide dernièrement, même si les

échanges existent, par exemple pour la BNF, les concours (communiqué commun en janvier) ; et une collaboration qui fonctionne à peu près pour les Nocturnes de l'histoire.

Collège des Sociétés Savantes (cf. lettres périodiques relayées par la SHMESP) : se met en place et commence à avoir une visibilité auprès des journalistes et de certains politiques, surtout des parlementaires ; commission doctorat et enseignement scolaire (cf. texte sur la formation des enseignants) et doctorat.

Dominique Valérian souligne l'intérêt de discussions transdisciplinaires sur des sujets de préoccupation communs : printemps de l'interdisciplinarité en juin (et à nouveau automne 2023), demi-journée (en ligne) sur l'appropriation des méthodes et des savoirs scientifiques, opération « Femmes en tête » 2022 et renouvelée 2023 (« mise en lumière, via dix portraits, de l'action de femmes travaillant dans tous les domaines scientifiques, de tous âges et de tous niveaux et dont l'apport à la science, à sa diffusion et à sa valorisation sociale, sociétale, politique ou économique a été jugé important »)

- Mise en valeur des travaux des médiévistes, à la fois en direction du grand public et de la communauté scientifique

Nocturnes de l'histoire : Aude Mairey fait le bilan 2022 (voir dossier de presse 2022) et propositions 2023. Elle constate une réduction du nombre de propositions et déplore que seules deux d'entre elles concernent l'histoire médiévale. Il faut ouvrir une discussion sur la manière de mieux mobiliser à l'avenir les médiévistes, les institutions avec lesquelles ils collaborent localement, et les doctorants/docteurs dans le secondaire (éventuellement en passant par les régionales de l'APHG)

Rendez-vous de l'Histoire à Blois : thème 2022 sur la mer ; table ronde sur la Méditerranée médiévale animée par Dominique Valérian, avec Emmanuelle Tixier du Mesnil, Catherine Richarté, Damien Coulon et Ingrid Houssaye Michienzi

Le thème 2023 : les vivants et les morts. Étant donné que c'était le titre d'un colloque de la SHMESP, il semble qu'il est indispensable d'y animer une table ronde, pourquoi pas pour exposer les avancées historiographiques que le colloque avait permises.

Leeds : Dominique Stutzmann rapporte que le comité organisateur regrette le peu de présence des Français à ce congrès. Ce comité d'organisation a donc décidé de remettre à jour les bourses

pour que les Français, docteurs, doctorants ou enseignants chercheurs, puissent participer. Ainsi, la SHMESP organisera deux sessions en juillet 2023, co-subsidées par Leeds.

Biblio Hal-SHS : La bibliographie, dont l'enrichissement a été largement automatisé, continue de s'enrichir. Alors qu'elle comptait 16895 notices validées dans l'ancienne base de données bibliographique en 2020, elle comptait 29235 notices dans la collection HAL en novembre 2021 après fusion des notices anciennes et de celles déjà présentes sur HAL. Au 26 novembre 2022, elle comptait 31296 notices (31584 au 28 déc. 2022). Seuls 8,9 % des notices (2775 pour 31296) sont accompagnés des publications. Actuellement, 308 membres de la Shmesp ont fourni leur identifiant idHal pour l'enrichissement de la bibliographie. Pour l'avenir, le bureau incite l'ensemble des membres à créer un identifiant idHal et à donner accès aux fichiers auteurs de leurs publications.

Communication de la SHMESP : Dominique Stutzmann, pour Mathieu Eychenne et lui-même, présente l'action du bureau en matière de communication numérique. Outre le site web, redessiné par Aude Mairey, la Shmesp est présente sur les réseaux sociaux généralistes (Twitter, Facebook) et académiques (Academia.edu), où sont présentées les publications des congrès avec tables des matières et résumés en français et en anglais. Le compte Twitter est passé de 20 abonnés en 2019 à plus de 1300 en 2022. L'avenir de cette présence en ligne est discuté : passage à Mastodon ? Création de contenus pour Instagram ? Le compte Twitter restera ouvert au moins pour éviter les reprises malintentionnées. La Shmesp n'a pas les moyens de créer des contenus pour maintenir l'attention sur Instagram.

La question de l'ouverture d'un compte Instagram est posée par Alexis Grémois. Dominique Stutzmann répond qu'on y pense, pour s'ouvrir peut-être vers des plus jeunes, Twitter étant un réseau très professionnel. Le problème d'Instagram est celui du contenu : il faut produire une actualité très dense pour avoir une visibilité. Il faudrait donc faire appel à quelqu'un pour nourrir le compte.

- **Mise en place d'outils de diagnostics et de propositions**

Outre l'enquête sur les postes (voir supra), il est aussi question ici de la commission jeunes chercheurs, et des concours.

Commission jeunes chercheurs : L'objectif de l'intervention d'Isabelle Guyot-Bachy était de dresser un premier bilan des activités de cette nouvelle commission, dont l'assemblée générale avait adopté le principe en novembre 2021.

Suite à l'appel à candidatures diffusé dans la newsletter, une douzaine de jeunes chercheurs s'est manifestée. La première réunion, tenue le 17 février 2022 en présence du président de la SHMESP, a montré que les attentes étaient nombreuses et diverses, en fonction du statut : docteurs, doctorants ou post-doctorants sous contrats, doctorants et docteurs en poste dans un établissement de l'enseignement secondaire. La seconde réunion (14 avril) a permis de définir des actions à mener à court et à moyen termes. C'est ainsi que le vade-mecum en ligne sur le site de la Société a été complété et actualisé (Amélie de Las Heras – Justine Audebrand). Il est consultable sous le lien <https://www.shmesp.fr/formations-carrieres/recrutements/>, lien qui sera communiqué aux doctorants dès leur association temporaire à la SHMESP. Un webinaire « les défis de la phase post-doctorale » a été animé fin juin par Pauline Spsychala et Marco Conti, avec des retours très positifs. D'autres webinaires seront proposés dès le premier semestre 2023. Enfin, la commission a sollicité le témoignage de trois docteurs sur l'apport que la thèse avait constitué dans la construction et l'épanouissement de leur parcours professionnel non académique. Deux capsules vidéos sont mises en ligne sur le site.

Au terme de la première année, il faut également faire le constat de points plus difficiles à résoudre : il n'a pas été possible d'obtenir de retours sur la valorisation de la thèse lors de l'épreuve d'entretien du Capes ; si l'objectif d'obtenir deux autorisations d'absence par année scolaire semble faire consensus, il reste à réfléchir sur les moyens à mettre en action pour y parvenir (une demande auprès du ministère d'une actualisation de la note de service n°85-295 ?). Enfin, la question des détachements reste particulièrement compliquée dans les académies franciliennes. Les jeunes chercheurs concernés trouveront cependant dans le vade-mecum un certain nombre de conseils précieux.

Par nature, la commission des jeunes chercheurs est appelée à se renouveler fréquemment. Aussi est-il souhaitable que de nouveaux membres la rejoignent pour créer une solidarité et une forme de transmission. Merci de faire circuler cet appel.

Dominique Valérian précise à propos des Nocturnes qu'une solution pourrait être d'organiser un évènement hors des murs des établissements (musées, AD etc.), qui pourraient aussi y trouver un gain de visibilité. Il propose également de prolonger l'enquête sur les masters, qui avaient été menée avec le bureau précédent (Joël Chandelier). Il serait intéressant de faire des capsules vidéos également sur le devenir des étudiants en master.

- Question de Fanny Madeline : Isabelle Guyot-Bachy a mentionné dans sa présentation une circulaire de 1985 pouvant aider les collègues du secondaire à demander des détachements. Elle s'interroge sur la pertinence de cette circulaire, vieille de 40 ans. Elle propose de demander au ministre d'actualiser cette circulaire.
- Réponse de Dominique Valérian : En effet. Il faut demander un rendez-vous au ministre.
- Franck Collard précise qu'il vient d'être reçu par le ministre de l'EN et qu'il lui a posé la même question. La réponse du ministre a été « je note ».

Concours : Dominique Valérian explique qu'il n'y a pas de nouvelle question cette année. On note les efforts de coordination entre les deux jurys (mais pas pour la médiévale en 2024...) et de publication plus précoce des programmes

- Questions 2024 : CAPES : « La construction de l'État monarchique en France de 1380 à 1715 (inchangée) »

Agrégation (à confirmer) « Église, société et pouvoir dans la chrétienté latine 910-1274 ».

À noter : il a été mis en ligne les sujets de Hors-programme sur le site de la SHMESP.

- Nouvelle épreuve orale du CAPES : Isabelle Guyot-Bachy et Franck Collard ont assisté à cette nouvelle épreuve. Isabelle Guyot-Bachy a assisté à 4 oraux avec deux jurys différents. Le constat qu'elle en fait est que le candidat doit bachoter. Tout d'abord, il doit présenter son parcours, mais l'enjeu de l'épreuve est réellement la seconde partie de celle-ci. Le candidat tire une fiche avec deux scénarii (collège / lycée) et il lui est demandé de réagir à ces deux histoires qui présentent des scènes du quotidien scolaire. Elle note que les fiches tirées sont identiques pour deux candidats : en apprenant des réponses types, les impétrants peuvent donc s'en sortir. Elle note qu'elle a eu l'impression qu'il y a une somme de textes officiels à apprendre avant l'épreuve. La difficulté supplémentaire est que toutes les universités ne préparent pas de la même façon à cette épreuve. Franck Collard ajoute qu'il a fait les mêmes constatations qu'Isabelle Guyot-Bachy. Il a suivi un oral où le candidat a parlé de sa recherche : ce ne fut pas apprécié par le jury. Pour lui, l'épreuve est peut-être bien fondée, mais pas à cette place dans le concours : ce sont des interrogations sur des situations de vie scolaire : comment noter ça ? Il ajoute qu'il constate une véritable suspicion sur les « regards savants » et c'est le signe d'une casse complète du CAPES. La diminution du nombre d'inscriptions au concours n'est pas étonnante dans ces conditions. On ne laisse

plus d'autonomie intellectuelle aux candidats, le recrutement est celui d'exécutants récitant un catéchisme. Il précise que le ministre n'est pas totalement sourd à une réarchitecture du concours. Dominique Valérian soumet l'idée de constituer une base de sujets. Annlise Nef intervient en expliquant qu'à Paris 1, ils ont recueilli une série de sujets, et qu'elle peut les mettre à disposition de la SHMESP. Elle parle aussi d'un cas d'étudiant qui a eu 20 à l'épreuve : ici, le critère important a été d'avoir déjà enseigné ou d'avoir été en contact avec des jeunes. Antoine Destemberg intervient en citant également le cas d'un étudiant qui a eu 20. La stratégie de ce dernier a été d'aller écouter les épreuves devant son jury. Il a ensuite fait le choix d'écarter les questions légales, et d'exposer selon un angle très personnel : collectionneur, il a expliqué au jury comment enseigner la seigneurie à partir de Playmobils. Eric Limousin ne défend pas cette épreuve en particulier ni ne dit que la réforme est positive. Mais il défend l'idée qu'en effet, comme le disait Franck Collard, elle devrait être ailleurs dans le concours. Mais ce qui l'inquiète n'est pas cette épreuve : c'est la prochaine réforme à venir, qui est plus inquiétante à son sens, car elle risque de déposséder les universités de la formation des enseignants du secondaire. Dominique Valérian confirme que la disparition du concours risque d'être l'étape suivante.

Congrès et publications

- Belgique 2021 : présentation du volume par Elisabeth Lusset et Lucie Malbos. Le volume des actes du congrès de Bruxelles organisé par la SHMESP et le Réseau des médiévistes belges de langue française (RMBLF) est paru. Il est disponible à la vente auprès des Éditions de la Sorbonne.
- La publication des actes du congrès de Rome est en cours : tous les articles ont été rendus dans les temps, voire en avance.
- Pour rappel, lorsque l'on candidate pour à un congrès de la SHMESP (qui se tient en mai), il faut prendre en compte le fait que les articles sont à rendre pour le 1^{er} septembre ; ils ne doivent pas dépasser 40 000 signes (illustrations comprises).
- Poitiers 2023 : Lucie Malbos explique que pour le congrès de Poitiers (11-14 mai 2023), le comité scientifique a arrêté les 23 communications : le programme est en cours de constitution. Une demi-journée se tiendra au Palais des Ducs (les autres au CESCUM). L'excursion du dimanche permettra d'aller jusqu'à Saint-Savin (peintures murales, patrimoine mondial de l'Unesco), en passant par Saint-Pierre-les-Eglises (église carolingienne, avec peintures dans l'abside) et Chauvigny (église Saint-Pierre, avec ses

superbes chapiteaux, et Châteaux), peut-être également (si tout loge dans la journée) la nécropole mérovingienne de Civaux.

- Saint-Etienne 2024 : Les opérations n'ont pas encore été lancées, ce sera la tâche du futur bureau, et en particulier de Stéphane Péquignot, candidat au poste de responsable des congrès.
- Pour l'instant, aucune candidature n'a été déposée pour 2025 : un appel est lancé.

- **Rapports sur le CNU** (Sylvie Joye)

Sylvie Joye présente le bilan du CNU, qu'elle a établi avec Emmanuel Huertas. Sylvie Joye aborde d'abord la session de qualification 2022, qui s'est tenue au début du mois de février. Les mêmes principes ont présidé à l'examen des dossiers que pour l'année précédente. La qualification ou non-qualification est le résultat d'un examen collectif par la section, à la suite de deux rapports présentés par deux membres de la section. L'enseignement est l'un des critères pour obtenir la qualification, puisqu'il s'agit de qualifier à des fonctions d'enseignant-chercheur. À ce sujet, il est rappelé que la 21e section demande que l'expérience d'enseignement soit détaillée dans le dossier afin de pouvoir l'apprécier (les conférences ou séminaires ponctuels ne peuvent être considérés seuls comme une expérience d'enseignement. Sont entendues comme enseignement des leçons suivies, données dans un cadre institutionnel et comportant le suivi semestriel ou annuel d'étudiants/élèves).

Il y a eu, en 2022, 234 dossiers examinés pour 256 inscrits pour les qualifications aux fonctions de MCF (240 dossiers inscrits en 2023 ; il y en avait 247 en 2021). Pour la qualification aux fonctions de professeurs, seuls 7 dossiers avaient été déposés, les maîtres de conférences titulaires n'ayant plus à demander de qualification lorsqu'ils sont titulaires d'une HDR et souhaitent candidater sur des postes de professeurs. Deux candidats avaient par ailleurs renoncé et un autre dossier n'avait pas été transmis. Deux candidats n'ont pas été qualifiés.

L'analyse chiffrée plus précise se trouve dans les tableaux présentés ci-dessous.

Statistiques CNU 21^e section
Session de qualification : 31 janv-3 fév. 2022

Candidats MCF	Total
Inscrits	256*
Renoncements, non transmis	22
Dossiers examinés	234
Dossiers « Hors section »	10
Dossiers relevant réellement de la section	224
Qualifiés	193
Non qualifiés	31
Taux de réussite	75 % (/ inscrits) 86 % (/ dossiers relevant de la section)

* Dont 71 dossiers de requalification (soit 28 % des inscrits)

MCF. Ventilation des dossiers par période

Candidats MCF	Antiquité	Moyen Age	Autres (historiographie, etc.)	TOTAL
Dossiers relevant réellement de la section	98	111	15	224
Qualifiés	88	92	13	193
Non qualifiés	10	19	2	31

Sylvie Joye rappelle qu'il faut scrupuleusement joindre les pièces demandées par la section en vue des qualifications.

La liste des pièces complémentaires demandées par la section se trouve à cette page :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/qualification/Pieces_complementaires.pdf

La page suivante est celle qui permet le plus précisément de préparer le dossier à déposer sur Galaxie (en cliquant sur l'icône "qualification" en haut de page puis en ouvrant en bas de page la rubrique "conseils généraux") : elle expose de façon très précise les attentes de la 21e section au sujet des éléments nécessaires au bon examen des dossiers de qualification :

<https://www.conseil-national-des-universites.fr/cnu/#/entite/entiteName/CNU/idChild/32/idNode/3745-3856>

L'examen des dossiers de demandes de CRCT a été effectué également durant la session de février. 7 semestres (contre cinq en 2021 ; et 6 en 2023) ont été distribués globalement aux PR et MCF. Pour 2022, les demandes ont été relativement peu nombreuses (elles le sont plus en 2023) : 3 demandes de PR seulement mais 12 demandes de MCF (4 demandes de PR et 16 demandes de MCF étaient parvenues en 2021 ; c'est le double en 2023). 2 semestres ont été attribués à un PR et 5 semestres à des MCF. Les dossiers sont examinés par la section globalement en fonction de leur qualité et non par spécialités ou périodes.

Elle évoque ensuite la question du contingent national des avancements accordés par le CNU (en nombre toujours infime par rapport à celui des demandes), qui ont été débattus lors de la session de mai 2022. Leur nombre pour les PR (pour 70 dossiers) était : 6 possibilités de passer de la 2e classe à la 1ère classe (contre 5 en 2021) (pour 27 dossiers en 2022), 5 de la 1ère classe à la classe exceptionnelle (contre 6 en 2020) (pour 28 dossiers en 2022), 3 du 1er échelon de la classe exceptionnelle au 2nd (contre 2 en 2020) (pour 14 dossiers en 2022).

Il y avait pour les MCF : 12 possibilités de passer à la hors classe (contre 12 en 2021) pour 47 dossiers, et 6 passages possibles à l'échelon exceptionnel de la hors classe (contre 4 en 2021) pour 18 dossiers. La possibilité même que le CNU donne des avancements en dehors de ceux donnés localement dans les années à venir est remise en question par les réformes actuelles. La disparition des contingents nationaux d'avancement de grade qui avait été annoncée par la ministre et vivement contestée par la CP CNU l'année précédente n'est plus évoquée clairement même si nous restons dans une relative incertitude. Cette disparition mettrait fin à une répartition par section, la répartition étant destinée à se faire selon les choix de l'établissement. Il semble dans l'immédiat que le CNU conserve la possibilité d'accorder des avancements.

Elle revient enfin sur les réformes mises en place et déjà en cours de révision ces derniers mois.

Les réformes menées à marche forcée sur ce qui concerne le RIPEC et le repyramidage n'avaient pas fait l'objet de concertation et présentaient de nombreuses difficultés de mises en place qui alourdissaient grandement à la fois la tâche des conseils centraux des universités et celle du CNU. Chaque établissement et chaque section a dû inventer ses procédures. Les critères pour la RIPEC ont pu suivre les catégories proposées par le ministère, ce qu'a fait la section 21, d'autant plus facilement qu'ils correspondaient en grande partie à ceux de la PEDR, sauf pour la partie concernant l'investissement pédagogique. Plusieurs modifications et allègements sont annoncés, et d'ores et déjà connus pour le RIPEC. Deux étapes et non trois sont conservées, avec une évaluation du CNU, puis une autre par le CAC de l'université qui ensuite permettent la prise de décision de l'établissement. Le délai de carence d'un an entre le terme de la PEDR ou d'une prime individuelle précédemment obtenue dans le cadre du RIPEC et l'attribution d'une nouvelle prime individuelle est supprimé. Désormais le CNU donnera une note globale pour tout le dossier tout en indiquant dans quelle mission il lui semble que le candidat serait le plus à même de recevoir la prime individuelle (investissement pédagogique, recherche ou TIGE/investissement d'intérêt général).

En 2027, un horizon de 45% de collègues touchant la prime individuelle dans le cadre du RIPEC est annoncé mais à coût constant, ce qui laissera sans doute les collègues déçus alors qu'ils ont été beaucoup plus nombreux à déposer des dossiers que pour la PEDR. La disparition des pourcentages de répartition de l'évaluation de la PEDR (20%A, 30%B et 50%C) permet de faire descendre drastiquement le poids désagréable des évaluations C, mais sans doute malheureusement sans conséquence matérielle forte pour l'obtention de prime.

En ce qui concerne le repyramidage, la lourdeur extrême des procédures (rapports internes et externes avec double notation sur réalisations et compétences dans trois domaines ; puis évaluation par le CNU selon les mêmes critères ; puis auditions des candidats ; et enfin décision de la présidence/CacR) doit être allégée sous une forme encore à mieux définir.

La section 21 est restée sur la même position que précédemment sur le suivi de carrière et ne procède pas à l'examen des dossiers suivis de carrière, mais donne un avis général sur les dossiers (très rares ; 6 dossiers en 2022) qui lui parviennent (dont l'envoi n'est donc nécessaire que lorsque les instances de l'université font dépendre l'attribution de prime ou de demande de CRCT au rendu d'un dossier de suivi de carrières, ce qui arrive, mais rarement).

- Remarque de Franck Collard : il y a déjà une réforme de la nouvelle RIPEC : il n'y a désormais plus d'année de carence. Les candidats peuvent préciser au titre de quoi ils candidatent (recherche, pédagogie, charges administratives...)
 - Antoine Destemberg fait remarquer que pour les CRCT, même si le CNU conseille de ne cocher que la case de la demande de 6 mois, il faut tout de même cocher une demande pour une année entière. En effet, ensuite, il est ainsi possible de demander le complément au niveau de l'établissement local, chose impossible si le candidat n'a coché que 6 mois.
- Le rapport moral a été voté à l'unanimité.

Arrêt des débats 13h. Reprise 14h30.

● **14h30 : Élection du bureau par le Comité**

Présents : Christine Barralis, Isabelle Guyot-Bachy, Damien Coulon, Sandrine Victor, Mathieu Eychenne, Pierre Monnet, Geneviève Bürher-Thierry, Jens Schneider, Franck Collard, Claire Soussen, Emmanuel Grémois, Alexis Grémois, Camille Rhoné-Quer, Frédérique Lachaud, Thierry Kouamé, Marlène Hélias-Baron, Laurent Ripart, Lucie Malbos, Thomas Deswarte, Maaïke Van Der Lugt.

Votes par procuration : Emmanuel Huertas (procuration à S. Victor), Charles de Miramon (procuration à M. Van Der Lugt), Anne-Marie Helvetius (procuration à L. Ripart)

Candidatures :

- Claire Soussen (Université du Littoral-Côte d’Opale – Boulogne-sur-Mer) : présidente
- Isabelle Guyot-Bachy (Université de Lorraine - Nancy) : vice-présidente
- Charles Mériaux (Université de Lille) : vice-président
- Stéphane Péquignot (EPHE) : responsable des congrès
- Alexis Charansonnet (Université Lumière-Lyon 2) : trésorier
- Christine Barralis (Université de Lorraine – Metz) : trésorière adjointe
- Sandrine Victor (Institut National Universitaire Champollion - Albi) : secrétaire générale
- Ingrid Houssaye-Michienzi (CNRS, Orient & Méditerranée) : secrétaire générale adjointe
- Cédric Quertier (CNRS, LAMOP) : responsable des publications
- Olivia Adankpo-Labadie (Université Grenoble Alpes) : responsable adjointe des publications
- Dominique Stutzmann (CNRS, IRHT) : responsable de la communication numérique
- Sébastien Fray (Université Jean Monnet – Saint-Étienne) : responsable adjoint de la communication numérique.
 - Le nouveau bureau a été élu à l’unanimité
- Mot de remerciement de Claire Soussen et présentation rapide de chaque membre du nouveau bureau.
- **15-17h : Table ronde : Les financements de la recherche**

Participants :

Julie Claustre (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne) : e-NDP

Ingrid Houssaye-Michienzi : le programme Émergences de la Mairie de Paris

Julien Loiseau (Aix-Marseille Université) : l'ERC

Elsa Marmursztejn (Université de Reims – Champagne-Ardenne, à confirmer) : les actions Marie Curie dans Horizon Europe

Charles Mériaux (Université de Lille) : les Appels à projets régionaux

Tout en étant conscient de ses limites comme des débats qu’il suscite, un état des lieux des divers dispositifs existants paraît utile au vu des nombreux projets déposés par nos collègues en histoire du Moyen Âge. Un panorama des différents types d’appels à projets individuels (Actions Marie Sklodowska Curie) et collectifs, français et européens (ANR, ERC, Horizon Europe), nationaux et régionaux (Emergence-CPER) est dressé en mettant l’accent sur les

aspects techniques du montage des dossiers, les ressources disponibles, les écueils à éviter, les précautions à prendre.

La présentation est suivie d'un temps de questions-réponses et de discussion. La captation vidéo des débats est disponible en ligne sur le site de la société.

Fin des débats à 17h.